



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
1589, rue Principale
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
Présentation d'une dérogation mineure

Veillez prendre avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien, à sa séance du 11 août 2025, entendra les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la présentation d'une demande de dérogation mineure tel que présenté ci-bas :

Dérogation mineure

Nature et effet

Demande :

Obtenir l'autorisation de créer trois (3) terrains dont deux (2) sont de profondeur dérogatoire sur le lot 6 207 172.

Norme :

Le règlement de lotissement dans la zone R23/R-107 stipule que la superficie minimale d'un lot partiellement desservi doit être de 1500m², doit avoir une largeur minimum de 30m et une profondeur minimum de 60m.

Zone : R-23/R-107

Identification du site concerné

Terrain vacant sur la rue Giguère

Toute personne intéressée peut faire valoir son opinion en la faisant parvenir par écrit au Conseil municipal avant la séance du 7 juillet 2025, soit à 19 h 30 et ce, relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Adrien ce 2025-07-11

Maryse Ducharme

Directrice générale et greffière-trésorière